

PROJET DE REDÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - MIRÉLIS

Compte rendu de la rencontre préparatoire avec les représentants de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie

Date : vendredi 2 novembre 2012

Heure : 11h – 12h

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bur.1414

Étaient présents :

De l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie :

- Mme Carole Paquette, directrice
- M. Pierre-Paul Savignac, Chef de division urbanisme
- Mme Bernadette Duquesnoy, Conseillère en aménagement

De l'Office de consultation publique de Montréal :

- Mme Hélène Laperrière, présidente de la Commission
- Mme Luba Serge, commissaire
- M. Michel Seguin, commissaire
- Mme Sylvie-Nuria Noguer, analyste

1. Ouverture de la rencontre

La présidente de la commission, Mme Hélène Laperrière, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. La présidente présente son équipe : Mme Luba Serge, commissaire, M. Michel Seguin, commissaire, Mme Sylvie-Nuria Noguer, analyste. Un ordre du jour est présenté.

2. Cadre de la consultation publique

La présidente de la commission rappelle le mandat donné par le Comité exécutif de la Ville de Montréal.

- Mandat de l'OCPM : Mme Laperrière rappelle que l'OCPM est un organisme distinct de la Ville et, par conséquent, impartial, et dont le mandat est d'assurer la tenue de consultations publiques sur des projets ou des questions soumises à l'Office par le conseil de la Ville ou le comité exécutif.
- Mandat de la Commission : Le mandat de la commission est de tenir la consultation publique selon les règles établies et d'en faire rapport aux élus, à qui il appartiendra de prendre des décisions. Le rapport de la commission est rendu public.

3. Cheminement du projet

Mme Paquette, M. Savignac et Mme Duquesnoy exposent le rôle de l'arrondissement dans l'accompagnement du promoteur, de même que le cheminement du projet de redéveloppement des édifices situés aux 6650 et 6666, rue Saint-Urbain, notamment dans le contexte plus large de la consultation sur le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) menée par la Ville.

4. Consultation publique

- Objet de la consultation : la consultation porte sur deux projets de règlement:

- le projet de règlement P-12-046 intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins résidentielles et commerciales des bâtiments portant les numéros 6650 et 6666, rue Saint-Urbain (lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1869 276 du cadastre du Québec) situés à l'angle sud-ouest de la rue Saint-Zotique »;

- le projet de règlement P-04-047-131 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier l'affectation de "secteur d'emplois" à "secteur mixte" sur les lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1869 276 du cadastre du Québec) situés à l'intersection sud-ouest des rues Saint-Zotique et Saint-Urbain ».

- Déroulement de la consultation : 1- Information et 2- Avis des citoyens :

Les deux phases de la consultation ont pour but de favoriser les échanges de manière ordonnée. La première phase consiste à recueillir toute l'information disponible à propos de l'objet de la consultation publique et à recevoir à ce sujet les questions des citoyens. La deuxième phase est consacrée à l'audition des mémoires oraux et écrits.

- Calendrier, horaire et lieu :

La séance d'information publique aura lieu le 13 novembre à 19h à l'Espace Réunion, situé au 6610, rue Hutchison. L'objectif des séances d'information est détaillé par la présidente de la commission, à savoir présenter le projet et répondre aux questions du public et de la commission. Sont ensuite présentées les règles habituelles pour assurer le bon déroulement de cette soirée d'information.

L'audition des mémoires aura lieu au même endroit le 4 décembre à 19h. Au moment des séances d'audition des opinions, les personnes inscrites seront invitées à présenter leur mémoire à la commission qui pourra par la suite poser des questions afin de bien cerner les propos du participant. La présidente donne diverses explications sur le rôle de chacun lors de ces séances.

Au besoin, des séances supplémentaires pourraient avoir lieu.

5. Rôle des porte-paroles et des personnes ressources de la Ville

La présidente de la commission expose le rôle des porte-paroles et des personnes ressources lors des audiences publiques et tout au long du processus de consultation et invite les représentants de l'arrondissement à identifier des experts qui pourront répondre aux questions des participants lors des séances.

- Désignation d'un porte-parole : deux représentants de l'arrondissement assisteront aux séances d'information : M. Pierre-Paul Savignac, chef de division urbanisme (DAUSE) et Mme Bernadette Duquesnoy, conseillère en aménagement (DAUSE).
- Présence aux séances publiques : en plus des deux représentants mentionnés plus haut, l'arrondissement a invité les personnes ressources suivantes:
 - de l'arrondissement : Mme Carole Paquette, directrice, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) et M. Simon Taillefer, ingénieur, Direction des travaux publics;
 - de la ville centre : Mme Lise Bernier, conseillère en aménagement chef d'équipe, Service de la mise en valeur et du territoire et M. Bernard Cyr, cadre au Service de la mise en valeur et du territoire;

- du Groupe de ressources techniques : M. Yann Omer-Kassin, chargé de développement.

6. Support logistique

Toute communication entre le promoteur et la commission sera assurée par l'analyste, Mme Sylvie-Nuria Noguer.

7. Documentation

Toute documentation jugée pertinente devra être remise à M. Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation à l'OCPM.

8. Questions et enjeux

La présidente de la Commission fait état de sujets qui pourraient faire partie des thèmes abordés, tel l'analyse du projet Mirelis dans le contexte du PDUES, ou encore le mandat du GRT Bâtir son quartier à propos du logement social et communautaire et celui de la CDEC Rosemont–Petite-Patrie en regard de l'espace communautaire prévu.

9. Varia

Rien n'est ajouté à la rubrique Varia.

Fin de la rencontre : 12h